

LE MONDE ET LA POLITIQUE

Le Monde de Montréal contenait, hier soir, le portrait du rédacteur du News de Toronto, avec l'inscription suivante :

"Ceci est le buste du nommé Sheppard, accusé et trouvé coupable du crime de libelle malicieusement envers les officiers et soldats du 65ème bataillon de Montréal.

Cet individu a été condamné à l'amende et à la prison par Son Honneur le juge Ramsay. Canadiens, nos compatriotes, si vous le rencontrez jamais, ne le saluez pas."

L'Electeur cite le témoignage du Herald pour injurier sir Adolphe Caron. Le ministre de la milice doit s'estimer heureux de voir la gazette rouge de Québec contraindre de ramasser à son adresse les cancanes du journal francophone de Montréal ; car ce dernier est aujourd'hui répudié non seulement par les Canadiens-Français mais encore par des Anglais haut placés. Ces deux journaux font la paire, d'ailleurs, et justifient le proverbe populaire qui veut que ceux qui se ressemblent se rassemblent.

Notre confrère du Travailleur continue vaillamment à avocasser la cause de la langue française au milieu de nos compatriotes des Etats-Unis.

Entr'autres conseils à cet égard, le dernier numéro de son intéressant journal contient le suivant :

Soignons notre langue, notre prononciation, évitons les mots anglais, et que dans nos écoles on prenne grand soin de parler un français correct, prononcé sans emphase. Respect à la langue de nos pères !

A Ottawa, on peut faire son profit de tout ce qui est appelé à être utile à la nationalité française au sein de la république américaine.

LES FAITS DU JOUR

En 1886, les Cendres tombent le 10 mars, et Pâques, le 25 avril

Le révérend docteur William Smith vient d'être nommé archevêque catholique de la ville d'Edimbourg, Ecosse.

John Filzing, agent d'une grande brasserie de Baltimore, a disparu ces jours derniers, emportant avec lui une somme de \$600 destinée à payer le salaire des employés. On le croit réfugié au Canada.

M. Alexandre Defoy, employé civil et fils de J. A. Defoy, du département des lois, à Québec, vient de dire adieu au monde pour prendre la soutane chez les Sulpiciens de Montréal.

Les délégués français étaient à Winnipeg, avant hier soir, de retour des Montagnes-Rocheuses. Ils ont visité tous les principaux points situés le long du Pacifique et se proposent de parcourir toute la partie sud de Manitoba, avant de retourner en France.

Paul Deroulède, le célèbre poète et patriote français a refusé l'invitation des républicains de Paris qui lui demandaient de se porter candidat aux prochaines élections. Il donne pour raison de son refus que la Ligue Patriotique, dont il est membre, ne s'occupe pas de politique.

Il y a, paraît-il, une animation inaccoutumée dans le port de Québec, ces jours-ci. Un bon nombre de vaisseaux de tout tonnage sont mouillés en face de la ville et le long des quais de la Commission du Havre. Dimanche soir, le fleuve était couvert de voiles. Un grand nombre de petits bateaux de cabotage sont arrivés d'en bas du golfe, poussés par un bon vent.

Le roi Humbert vient d'adresser à la ville de Palerme une dépêche où il exprime beaucoup de sympathies pour les souffrances du peuple. Il a souscrit dix mille piastres

qui devront être distribuées aux nécessiteux, et en même temps a mis sa villa "La Favorite" à la disposition des malades.

Dans sa dépêche, il exhorte la population à avoir du courage et du calme pour vaincre l'épreuve qu'elle traverse.

Henry Ward Beecher, le célèbre prédicateur, s'est prononcé l'autre jour contre la prohibition de la vente des boissons enivrantes. Il est, néanmoins, en faveur d'une augmentation de droits sur ces boissons, et prétend que c'est le meilleur moyen de remédier au mal de l'intempérance.

Un jeune Suédois, nommé Ays ton, a adjuré le protestantisme, à l'église St Joseph, à Montréal, dimanche soir.

Il a été baptisé sous le nom de François-Xavier-Auguste.

La cérémonie a été des plus grandioses et l'église était remplie de fidèles.

CONSEIL DE VILLE

Présents : — Son Honneur le maire McDougal et les échevins Cunningham, Cox, Hutchison, Germain, O'Leary, Durocher, Desjardins, Heney, Gordon, Greene, Whillans, Bingham, Cherry et O'Keefe.

Plusieurs requêtes sont lues et référées aux comités respectifs qu'elles concernent, puis une lettre de M. J. Jeffrey, demeurant au conseil de prendre en considération la pétition des résidents de Rochesterville au sujet de l'approvisionnement d'eau de ce faubourg durant l'hiver, donne lieu à un débat assez long et est, en fin de compte, renvoyé aux comités conjoints de l'aqueduc et des travaux, avec ordre de faire rapport à la prochaine séance du conseil.

L'échevin Desjardins fait alors adopter un rapport du comité des finances, recommandant d'autoriser le maire à contracter un emprunt de \$50,000 de la Banque de Québec ; puis, le rapport No 21 du bureau des travaux est présenté par l'échevin Bingham et adopté après avoir subi une dissection minutieuse de la part des échevins O'Keefe, Durocher, O'Leary et Bingham. Il y est déclaré que les contrats pour la construction d'égoûts, de trottoirs et l'erection d'un nouveau pont sur la rivière Rideau, dans le voisinage des moulins McLaren, ont été accordés aux personnes dont nous avons déjà publié les noms, et qu'il est entendu que les trottoirs doivent être terminés avant le 15 novembre.

L'échevin Durocher présente un rapport, au nom du comité des marchés, lequel recommande l'achat, au prix de \$200, de nouvelles balances pour le pesage du charbon à la gare du chemin de fer St Laurent et Ottawa. Il explique que les balances actuellement en usage sont celles autrefois employées pour peser le foin. Elles ont été condamnées, vendues à M. McCullough, qui les loue aujourd'hui à la ville, moyennant \$10 par mois. Ces balances ne valent absolument rien.

Après quelques remarques de la part des échevins Cunningham, O'Leary et Heney, le rapport est adopté.

L'échevin Heney présente un rapport recommandant que la Compagnie de Granite du Canada soit exemptée de toutes taxes municipales pendant 10 ans. Ce rapport est mis aux voix, après discussion, et adopté sur la division suivante : Pour—Les échevins Cunningham, Cherry, Cox, O'Leary, Whillans, Heney, Germain, O'Keefe, Desjardins.

Contre—Les échevins Gordon, Hutchinson, Greene, Bingham et Durocher.

Six règlements relatifs aux améliorations locales subis ent ensuite leur première lecture et le conseil s'ajourne.

LE MONDE ET LA VILLE

Le club des bicycistes d'Ottawa doit faire une excursion à Aylmer ce soir.

M. N. A. Savard offre au public du mastic, des vitres et des huiles de toutes les sortes à des prix extraordinairement bas.

Vernis à tuyaux, première qualité, vendu à \$1.60 par gallon et détaillé à 10 cts par demiard, chez N. A. Savard.

Le moulin à scie de MM. McClymont et Cie, à New Edimburgh, va être prochainement éclairé à la lumière électrique, ainsi que la fabrique de lainages de M. French.

Touttes les personnes qui ont visité aujourd'hui le magasin de Mlle A. McDonald, 521 rue Sussex, 4ème porte à gauche de la rue York, n'ont pas assez d'éloges pour apprécier le bon goût et la richesse des nouveautés qui viennent d'y être reçues de France et des Etats-Unis. Qu'on se le dise et qu'on aille voir.

C'est dimanche soir que la fanfare de Ste Anne doit donner à son profit, dans la salle qui porte son nom, une grande représentation dramatique et musicale. Qu'on se le dise et qu'on y aille.

La musique de Ste Anne doit donner à son profit une grande représentation dramatique et musicale, dimanche soir, 27 courant, à la salle qui porte son nom. Nous ne saurions trop encourager nos lecteurs à se rendre à cette soirée.

Le magasin de modes de Melle A. McDonald contient aujourd'hui bon nombre de nouveautés françaises et américaines qui ne se trouvent nulle part ailleurs dans la capitale. Une visite est donc sollicitée au No 521 de la rue Sussex, 4ème porte à gauche de la rue York.

Vernis à tuyaux, première qualité, vendu à \$1.60 par gallon et détaillé à 10 cts. par demiard, chez N. A. Savard.

Grande représentation, dimanche prochain, à la salle Ste Anne. Opérettes, chansonnettes, comédies, etc., etc. Les recettes de la soirée seront versées à la caisse de la fanfare de Ste Anne. Admission : 25 cts. Galeries : 15 cts.

Mlle A. McDonald vient de recevoir une quantité considérable d'articles de modes fabriqués en France et aux Etats-Unis. Ce sont les dernières nouveautés de la saison et on ne peut se procurer, à Ottawa, qu'à son magasin de modes, No 521 rue Sussex.

Plusieurs amateurs, avantageusement connus du public d'Ottawa, se préparent actuellement à donner une soirée au bénéfice de la musique de Ste Anne. Cette soirée doit avoir lieu dimanche prochain et promet d'être des plus amusantes. Admission : 25 cts. Galeries : 15 cts.

Vernis à tuyaux, première qualité, vendu à \$1.60 par gallon et détaillé à 10 cts. par demiard, chez N. A. Savard.

Ceux qui veulent passer une charmante soirée et faire une bonne œuvre ne sauraient mieux s'adresser qu'en se rendant au bazar de l'église St Jean-Baptiste. Nous ne saurions surtout trop recommander à nos lecteurs d'aller prendre place au grand banquet qui doit avoir lieu dans la salle du bazar, samedi, 26 courant, à 6 p. m.

Le bazar de l'ancienne église St Jean-Baptiste réalise de beaux bénéfices depuis quelques jours ; une foule empressée s'y rend chaque soir dans le but de faire une bonne œuvre et de s'amuser. La fanfare de Hull a été l'objet d'une cordiale réception lundi et a charmé toutes les personnes présentes par ses gais accords. Elle visitera de nouveau la salle vendredi soir et l'on peut s'attendre qu'il y aura foule pour l'entendre. De son côté, la musique de Ste Anne doit exécuter ce soir au profit de l'œuvre du bazar les meilleurs morceaux de son répertoire. Qu'on se le dise et qu'on y aille.

Dimanche prochain, le 27 courant, la musique de la paroisse Ste Anne donnera une grande soirée dramatique et musicale, sous le patronage de M. le Grand Vicaire Routhier. La soirée aura lieu dans la salle Ste Anne. Admission : 25 cts. Galeries : 15 cts.

Nous sommes heureux de constater ici que M. Elie Migneron, fils, marchand de l'Ange Gardien, qui avait cru devoir faire une cession volontaire de ses biens à ses créanciers par suite d'une gêne passagère dans son commerce, a obtenu des conditions d'accommodement très-favorables de toutes les mains avec lesquelles il est en relations d'affaires, et a pu réouvrir, au bout de trois jours à peine, son magasin à sa nombreuse clientèle. M. Migneron est fort honorablement connu à l'Ange Gardien, et la confiance que viennent de lui témoigner les marchands de grande Montréal et d'ailleurs font un bel éloge de sa réputation commerciale.

Deux personnes se disputaient, hier soir, au magasin populaire de la Basse-Ville, coin des rues Dalhousie et St-Patrice. L'une d'elles se précipita à sa voisine de l'avoir entraînée aux magasins de banque-rotte, (si bien nommés dans notre ville). En comparant certains articles, elles venaient de comprendre toutes deux qu'elles avaient été trompées quant au prix et à la qualité des marchandises achetées dans ces établissements.

En effet, au magasin de la Boule Verte, on ne fait distribuer aucun papier pour vanter la marchandise; le public, s'y rendant en foule, rend justice au propriétaire et lui épargne le trouble de tapisser d'annonces les marches des églises, les rues et les marchés.

Dieppe (Seine-Inférieure), 27 septembre 1879.—Ma mère, âgée de 73 ans, s'est très-bien trouvée de l'usage du Fer Bravais qu'elle a pris à la suite d'accès chroniques d'une névrose des fonctions digestives. Pendant ces accès, l'alimentation était difficile et insuffisante pour la nutrition. Il en résultait un grand épuisement de forces que l'emploi du Fer Bravais a ramenés heureusement. Ed. LE MAGNEN.

Dans toutes les pharmacies.— Exiger la signature R. Bravais, imprimée en rouge.

Les vrais amis sont toujours là. Sans oublier le passé, pensons à l'avenir et surtout ne perdons pas de vue les belles choses telles que les bijoux de mariage, montres, parures et bijoux de tous genres et à bas prix. Chaque article est garanti tel qu'on le représente, sinon la vente est nulle, chez H. Norez, No. 30 rue Rideau, porte voisine du "London Chop House." Verres de montres 10 et 15 cts. Réparations faites avec soin à des prix modérés.

LA BOULE VERTE

M. Richard donne avis à ses nombreuses pratiques que son magasin est maintenant fourni d'un assortiment complet de nouvelles marchandises qu'il vend à des prix extraordinairement bas. M. Richard n'a rien à faire avec le magasin de la rue Rideau, où son nom est affiché. Son véritable magasin est situé au coin des rues Dalhousie et St Patrice, à l'ancien et fameux poste de la Boule Verte.

SOCIÉTÉ ST JEAN-BAPTISTE

Il y aura assemblée des membres de la section St Joseph de la société St Jean Baptiste d'Ottawa, vendredi, le 25 courant, à 8 p. m., à l'Institut-Canadien.

DECES

Aujourd'hui, en cette ville, à l'âge de 28 ans, Marie-Louise Martin, épouse de M. Louis-Léon Loyer, marchand-épicerie de cette ville.

Ses funérailles auront lieu samedi, le 26 courant. Le convoi quittera sa demeure, No. 19 rue de l'Eglise, à 9 heures a. m.

Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation.



AVIS AUX ENTREPRENEURS.

DES SOUMISSIONS CACHETÉES adressées au sous-séer et endossées "Soumissions pour additions aux boiserries intérieures, etc." seront reçues jusqu'à vendredi le 2 octobre prochain pour l'exécution d'additions et changements aux boiserries intérieures, etc., requis dans le

BUREAU DE POSTE OTTAWA, ONT.

On pourra voir les spécifications et au Ministère des Travaux Publics, Mercredi, le 23 courant, et les jours suivants.

Les soumissionnaires devront se rappeler que les soumissions doivent être faites sur les formules imprimées et signées par les soumissionnaires mêmes.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque de banque accepté, fait payable à l'ordre de l'honorable Ministre des Travaux Publics, pour un montant égal à cinq pour cent du total de la soumission.

Ce chèque sera confisqué si le soumissionnaire refuse de signer le contrat sur demande de ce faire, ou si le ne le remplit pas intégralement. Si la soumission n'est pas acceptée, le chèque sera remis au soumissionnaire.

Le Ministère ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions.

Par ordre. A. GOBEL, Secrétaire.

Ministère des Travaux Publics, Ottawa, 2 Juillet 1885

CHARBON LE CHARBON LACKAWANNA, DE PREMIER CHOIX

Est importé, chaque jour, tout frais tiré des mines.

A bord des Chars seulement

Bas prix. Qualité garantie.

J. G. BUTTERWORTH & Cie

56 RUE SPARKS.



Trottoirs dans le Quartier Ottawa.

PRENEZ AVIS que le Conseil Municipal de la Corporation de la Cité d'Ottawa se propose de passer un règlement pour prélever une taxation par frontière dans le but de couvrir les frais de la construction des trottoirs à être faits dans le quartier Ottawa, en la cité d'Ottawa, dans les rues et suivant les proportions ci-après mentionnées, savoir :—Des trottoirs transversaux de 3 pouces d'épaisseur.

Du côté nord de la rue Water, entre les rues Sussex et Dalhousie, 8 pieds.

Du côté sud de la rue Water, entre les rues Sussex et Dalhousie, 8 pieds.

Et qu'un état désignant les propriétés foncières tenues au paiement de la dite répartition, ainsi que les noms de leurs propriétaires en autant qu'ils peuvent être connus sûrement au moyen de la dernière revue du rôle d'évaluation, est maintenant déposé dans le bureau du Greffier de cette Municipalité, et peut être consulté durant les heures d'office.

Le coût des travaux s'élève à \$1,101.00, et dans cette somme \$270.00 doivent être fournis à même le fonds général de la Municipalité.

Une Cour de Révision siégera le lundi, 28 septembre 1885, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, pour entendre les plaintes qui pourront être faites contre la répartition projetée ou l'exactitude des mesures de frontière ou toute autre plainte que des personnes intéressées pourraient désirer faire et qui en loi est connaissable par la Cour.

Daté ce 14 septembre A. D., 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.



Egoûts dans le Quartier By.

PRENEZ AVIS que le Conseil Municipal de la Corporation de la Cité d'Ottawa se propose de passer un règlement pour prélever une taxation par frontière dans le but de couvrir les frais de la construction d'égoûts à être faits dans le quartier By, en la cité d'Ottawa, dans les rues et suivant les proportions ci-après mentionnées, savoir :

Un égoût à tuyau en glaise vitrifiée de 24 pouces dans la rue York, de l'égoût principal à la rue William.

Un égoût à tuyau en glaise vitrifiée de 18 pouces dans la rue York, de la rue William à la rue Sussex.

Un égoût à tuyau en glaise vitrifiée de 15 pouces dans la rue Sussex, de la rue George à la rue Clarence.

Un égoût à tuyau en glaise vitrifiée de 12 pouces dans la rue Sussex, de la rue Clarence à la rue St. Patrice.

Un égoût à tuyau en glaise vitrifiée de 12 pouces de la rue George à la rue Rideau.

Et qu'un état désignant les propriétés foncières tenues au paiement de la dite répartition, ainsi que les noms de leurs propriétaires en autant qu'ils peuvent être connus sûrement au moyen de la dernière revue du rôle d'évaluation, est maintenant déposé dans le bureau du Greffier de cette Municipalité, et peut être consulté durant les heures d'office.

Le coût des travaux s'élève à \$6,700.00, et dans cette somme \$560 doivent être fournis à même le fonds général de la Municipalité.

Une Cour de Révision siégera le lundi, 28 septembre 1885, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, pour entendre les plaintes qui pourront être faites contre la répartition projetée ou l'exactitude des mesures de frontière ou toute autre plainte que des personnes intéressées pourraient désirer faire et qui en loi est connaissable par la Cour.

Daté ce 14 septembre A. D., 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.



Trottoirs dans le Quartier By.

PRENEZ AVIS que le Conseil Municipal de la Corporation de la Cité d'Ottawa se propose de passer un règlement pour prélever une taxation par frontière dans le but de couvrir les frais de la construction des trottoirs à être faits dans le quartier By, en la cité d'Ottawa, dans les rues et suivant les proportions ci-après mentionnées, savoir :—Des trottoirs transversaux de 3 pouces d'épaisseur.

Du côté nord de la rue George, entre les rues William et Cumberland, 10 pieds.

Du côté sud de la rue York, entre les rues Sussex et Cumberland, 10 pieds.

Du côté nord de la rue York, entre les rues Sussex et King, 10 pieds.

Du côté sud de la rue Clarence, entre les rues Sussex et Dalhousie, 8 pieds.

Du côté nord de la rue Clarence, entre les rues Sussex et King, 8 pieds.

Du côté sud de la rue Murray, entre les rues Sussex et King, 8 pieds.

Du côté nord de la rue Murray, entre les rues Sussex et King, 8 pieds.

Du côté sud de la rue St. Patrice, entre les rues Sussex et King, 8 pieds.

Du côté ouest de la rue Sussex, du lot 1 à la rue St. Patrice, 10 pieds.

Du côté ouest de la rue Dalhousie, entre les rues George et St. Patrice, 8 pieds.

Du côté est de la rue Dalhousie, entre les rues George et St. Patrice, 8 pieds.

Du côté ouest de la rue Cumberland, entre les rues George et York, 8 pieds.

Du côté est de la rue Cumberland, entre les rues George et St. Patrice, 8 pieds.

Et qu'un état désignant les propriétés foncières tenues au paiement de la dite répartition, ainsi que les noms de leurs propriétaires en autant qu'ils peuvent être connus sûrement au moyen de la dernière revue du rôle d'évaluation, est maintenant déposé dans le bureau du Greffier de cette Municipalité, et peut être consulté durant les heures d'office.

Le coût des travaux s'élève à \$3,789.00, et dans cette somme \$2,820.00 doivent être fournis à même le fonds général de la Municipalité.

Une Cour de Révision siégera le lundi, 28 septembre 1885, à deux heures de l'après-midi, à l'Hôtel de Ville, pour entendre les plaintes qui pourront être faites contre la répartition projetée ou l'exactitude des mesures de frontière ou toute autre plainte que des personnes intéressées pourraient désirer faire et qui en loi est connaissable par la Cour.

Daté ce 14 septembre A. D., 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.

AMELIORATIONS LOCALES

TROTTOIRS

Dans le Quartier St. Georges, en la Cité d'Ottawa.

AVIS est par le présent donné que le Conseil de la ville d'Ottawa va passer, conformément aux provisions de l'Acte Municipal Consolidé, des règlements pour la construction de trottoirs (de dimension) suivantes dans les diverses rues ci-après désignées :—

Du côté nord de la rue Rideau, entre les rues Chapelle et Wurttemberg, un trottoir transversal de 3 pouces d'épaisseur et de 6 pieds de largeur.

Du côté sud de la rue Rideau, entre le pont des Sapeurs et la rue Mosgrove, un trottoir transversal de 3 pouces d'épaisseur et de 10 pieds de largeur.

Le coût d'un trottoir de 2 pouces d'épaisseur, de 40 toises de largeur et les frais de remplissage qu'il s'en suivent seront supportés par la corporation dans chaque cas. Les dits règlements pourvoieront aussi à répartir et prélever le coût de ses travaux sur la propriété réelle qui doit en bénéficier, à condition cependant que la majorité des propriétaires de tels biens-fonds représentant au moins la moitié de leur valeur totale, ne présentent des requêtes contre telle répartition au Conseil-de-Ville d'Ottawa, dans l'intervalle d'un mois à compter de la dernière publication de cet avis, soit du 24ème jour de septembre, A. D., 1885.

Ottawa, 10 septembre 1885.

W. P. LETT, Greffier de la Cité.